



# Programme AVOT OUBANIM

## Parachat 'Houkat

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



**1 HEURE**

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique

**? 1 QUIZZ**

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés



**1 SOIRÉE**

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner



**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

*Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.*

### PARACHA

Ce Chabbath, nous allons commenter un passage qui est de nouveau relaté dans la Haftara. La Torah nous raconte que lors de leur progression dans le désert, les Bné Israël sont arrivés à Kadèch, une région qui se trouvait au sud du territoire de Edom. Moché a envoyé un message au roi de Edom, pour lui dire : "Ainsi parle ton frère Israël. Tu connais toutes les péripéties que nous avons vécues ces dernières années..."

**? Pourquoi avoir mentionné le lien de fraternité qui existe avec Edom ?**

Rachi explique ce que **Moché voulait dire à Edom**:

"Hachem avait décrété que la descendance d'Avraham devait être esclave en Egypte. Or tu fais aussi partie de cette descendance, puisque tu descends de Essav, frère de Yaacov et petit-fils d'Avraham. Tu aurais donc dû, logiquement, subir aussi cet esclavage." Mais Essav s'est séparé de Yaakov pour ne pas être concerné par ce décret ; et il a laissé les descendants de Yaakov assumer seuls ce décret.

"Tu y as échappé mais, puisque nous sommes frères, laisse-nous au moins passer par ton territoire sans le contourner".

*Suite en page 2*



## PARACHA SUITE

Moché Rabbénou parle ensuite des nombreuses souffrances que les égyptiens ont fait subir "à nous et à nos pères".

? Pourquoi ne dit-il pas, plutôt, "à nos pères et à nous" ?

Rachi explique que les mots "**nos pères**" ne désignent pas ici nos pères au sens propre du terme. Ils désignent **nos patriarches Avraham, Its'hak et Yaakov**.

Il ajoute que lorsqu'un malheur s'abat sur le peuple juif, nos patriarches, bien qu'étant déjà enterrés, souffrent aussi avec leurs descendants

Moché dit ensuite que l'esclavage d'Égypte s'est terminé lorsque les Bné Israël ont crié vers Hachem, et qu'**Hachem a entendu leur voix**.

Il rappelle ainsi par allusion à Édom la Brakha qu'Its'hak avait donnée à Yaakov ("Hakol kol Yaakov Véhayadaïm yédé Essav"), dans laquelle Hachem a promis qu'à chaque fois qu'on criera vers Lui, Il nous exaucera.

**Le texte se termine par un verset effroyable, qui nous dit qu'Édom a refusé aux Bné Israël le passage par son territoire. Malgré ce refus cruel et cynique, les Bné Israël n'ont pas voulu déclarer la guerre à Edom. Et ils ont donc contourné son territoire au lieu de le traverser, bien que cela ait impliqué un très long détour.**

Et c'est ce qu'il s'est passé en Égypte : **suite aux prières des Bné Israël, Hachem les a délivrés de l'exil égyptien.**

Lorsque Moché a demandé au roi d'Edom la permission de traverser son territoire pour arriver en Erets Israël, il lui a dit : "Tu ne peux pas nous refuser le droit à la possession de la terre d'Israël, car celle-ci était une promesse après la période d'esclavage. Or puisque tu as refusé l'esclavage, tu ne peux pas prétendre à la terre. C'est pourquoi nous te demandons simplement de nous laisser passer par ton territoire".

La réponse du roi d'Edom est d'un cynisme incroyable : "Tu ne traverseras pas mon territoire, de peur que je sorte vers toi avec mon épée !".

Explication : Le roi d'Edom dit à Moché Rabbénou : "Vous venez avec la force de la Brakha reçue par votre ancêtre Yaakov, et disant qu'Hachem vous exauce par votre voix. Moi aussi, je viens avec la Brakha que mon ancêtre Essav a reçue : "et par ton épée, tu vivras". Je vivrai donc par mon épée, que je peux opposer à la vôtre.

Choul'han Aroukh, chapitre 55, Halakha 7

## HALAKHA

Le Choul'han Aroukh nous donne une Halakha très étonnante, et apparemment peu connue : lorsqu'un fidèle est encore en train de prier, il serait convenable que les autres attendent qu'il termine sa Téfila avant de dire Kaddich, pour qu'il puisse lui aussi mériter d'y répondre.

Le Michna Beroura explique qu'il ne s'agit pas d'attendre cet homme pour avoir un Minyan qui répond, car il y a déjà un Minyan. Il s'agit simplement **d'être un peu patient, pour ne pas priver l'homme de répondre lui aussi au Kaddich**.

(La même chose s'applique au cas du fidèle qui s'est endormi, dont nous avons parlé la semaine dernière : c'est pour lui donner la chance de répondre au Kaddich qu'il est bon de le réveiller).

Le Michna Beroura précise qu'on parle évidemment ici du cas où il n'est pas très tard, et où on a encore le temps de prier tranquillement.

Cependant, plus loin (au chapitre 124, Halakha 3), le Rama écrit que si certains rallongent leur Téfila, il n'est pas nécessaire de les attendre. Et le Michna Beroura explique là-bas "car ceci est fatiguant pour la communauté".

Pour résoudre cette apparente contradiction, plusieurs réponses sont données :

1) Le cas où le Rama dit qu'il n'est pas nécessaire d'attendre est celui où on veut commencer la répétition de la Amida

pour arriver à la Kédoucha. Dans ce cas, il n'est **pas nécessaire d'attendre**, car le temps que l'on arrive à la Kédoucha, les gens auront probablement fini leur Amida, et pourront donc y répondre.

Par contre, le cas où le Rama dit qu'il est bien de patienter est celui où on veut dire le Kaddich d'après la Amida. Dans ce cas, si on ne les attend pas, ils ne pourront pas y répondre.

2) Lorsque le Rama dit qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une personne qui rallonge sa Téfila, il parle d'une personne qui **rallonge énormément sa Téfila**, et qu'il est donc trop fatiguant pour la communauté d'attendre.

3) Il y a une différence entre la Téfila de Min'ha et celle de Cha'harit. La Téfila de Min'ha est souvent organisée après les heures de travail des gens, et ceux-ci ont donc moins besoin de se dépêcher qu'à Cha'harit. C'est pourquoi on fait généralement **plus attention de ne pas prolonger Cha'harit** (pour que les gens puissent arriver à l'heure au travail).





## MICHNA

La Michna dit que si une personne dit à son employé : "Voici cette pièce d'argent, et va cueillir pour moi des légumes aujourd'hui", ce salaire est permis.



**Explication :** Pendant la Chemita, si un employeur paye son employé pour qu'il cueille des légumes dans un champ Hefker (ouvert à tous), l'argent reçu par l'employé n'a pas la sainteté de la Chemita. Car il a été donné pour cueillir des légumes, et pas pour les légumes eux-mêmes. Il est donc le salaire d'un travail, et pas le paiement de légumes. C'est pourquoi il n'est **pas concerné par les restrictions de la sainteté de la Chemita**.

La Michna parle ensuite du cas où l'employeur dit à son employé : "Va me cueillir, en échange de cette pièce, des légumes aujourd'hui". Et elle dit que, dans ce cas, **l'argent sera interdit**.



**Explication :** Si l'employeur exprime sa demande de manière à ce qu'on comprenne qu'il paye l'employé non pas pour son travail, mais pour les légumes qu'il va lui ramener, c'est comme s'il lui disait : "Va cueillir des légumes dans le champ Hefker, et vends-les moi".

Or il est interdit de vendre les légumes de la Chemita. C'est pourquoi l'employé n'aura **pas le droit d'utiliser cet argent**.

La Michna parle ensuite du cas d'une personne qui achète du pain à un boulanger, et qui dit à ce dernier : "Lorsque j'aurai l'occasion de cueillir des légumes dans un champ, je t'en amènerai".

Et elle dit que cette **transaction est permise**.



**Explication :** Bien qu'il soit interdit de vendre des fruits de la Chemita, ou de les utiliser pour rembourser ses dettes, on ne considère pas ici que le client a contracté une dette envers le boulanger, mais que ce dernier lui a offert le pain ; et que le client lui dit ensuite : "À mon tour, lorsque j'aurai l'occasion de cueillir des légumes, je t'en offrirai". Le boulanger **a accepté cela de bon cœur**, parce que les légumes sont répandus dans tous les champs. Il n'a donc pas pensé que les légumes seraient donnés en paiement du pain. Il offre ce dernier et le client, à l'occasion, lui donnera des légumes. C'est pourquoi cet échange est **permis**.

La Michna parle ensuite du cas où le client a pris le pain **sans rien dire**. Et elle dit que, dans ce cas, le client ne pourra pas venir, quelques jours plus tard, payer le boulanger en lui donnant des légumes. Car **on ne rembourse pas une dette avec la production de la Chemita**.



**Explication :** Dans ce cas, contrairement au précédent, le client n'a rien dit. Le boulanger a donc compris qu'il a l'intention de payer le pain. Par conséquent, lorsque, quelques jours plus tard, le client se présente au boulanger en lui amenant des légumes, c'est une manière de payer sa dette. Or cette manière de payer une dette (avec des fruits de la Chemita) est **interdite**. Car la Torah dit que nous devons manger les fruits de la Chemita ; et nos Sages ont expliqué : **les manger, et non les vendre**.

KÉTOUVIM  
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Quiconque bouche son oreille devant le cri de celui qui a été dépouillé de ses biens, lui aussi criera et il ne sera pas répondu".

Ce verset exprime encore l'idée que **ce monde fonctionne selon le principe de "Mida Kénéguéd Mida (mesure pour mesure)"**.

? Pourquoi la personne dont parle ce verset n'écoute-t-elle pas la détresse d'autrui ?

Parce qu'**elle ne réalise pas** que c'est Hachem qui a mis sur sa route la personne en détresse.

En conséquence :

- Hachem **inversera un jour la situation**, et cette personne qui n'a pas écouté la détresse d'autrui aura alors elle-

même besoin d'aide, mais **les gens resteront sourds à ses appels**.

- Lorsqu'elle-même sera en détresse et invoquera Hachem, **Hachem n'écouterait pas sa demande**.

Le Malbim remarque que le mot utilisé dans le verset pour parler de celui qui a été dépouillé de ses biens est "Dal". Et il explique que ce verset parle d'un homme qui se présente au tribunal, devant le juge, car il a été escroqué. Il crie au juge pour demander justice (pour que le voleur soit jugé et que lui-même récupère ses biens), mais le juge bouche ses oreilles, et refuse de lui rendre justice.

**Le roi Chlomo promet qu'un jour, ce même juge se trouvera aussi dans la même situation : il sera escroqué, il demandera de l'aide, mais personne ne l'aidera.**

Michlé, chapitre 21, verset 12



## NÉVIIM PROPHÈTES

Ce passage nous relate l'histoire de Yifta'h, qui a eu lieu à la période des juges.

Cette période a duré 348 ans, depuis l'installation des Bné Israël en Erets Israël jusqu'à la nomination de Chaoul comme premier roi d'Israël. Elle a été troublée, secouée par de nombreuses guerres, et beaucoup de querelles entre les différentes tribus.

A plusieurs reprises, la Torah nous dit qu'en ce temps-là, chacun faisait ce qu'il voulait.

Dans les grands moments de détresse, Hachem a envoyé des juges, les uns après les autres, qui ont rétabli le calme en Israël.

Yifta'h a été le dixième de cette série de juges. Il a gouverné pendant six ans.

Le texte nous raconte que son père Guilad avait une première femme, avec laquelle il a eu des enfants ; et une deuxième femme, concubine, et avec laquelle il a eu Yifta'h.

Lorsque les demi-frères de Yifta'h ont grandi, ils l'ont renvoyé de la maison, car il était né d'une deuxième femme, et ses frères ne voulaient pas qu'il en vienne un jour à hériter avec eux.

Le texte nous raconte que Yifta'h s'est enfui, et a réuni une bande de gens désœuvrés, avec laquelle il a commencé à guerroyer à droite et à gauche, jusqu'à devenir un guerrier intrépide.

A un certain moment, le roi de Amon a décidé de déclarer la guerre aux Bné Israël.

Les anciens de Guilad se sont rendus chez Yifta'h, et lui ont demandé de devenir le général en chef de la future guerre qui s'annonçait contre Amon.

Le texte nous raconte qu'après avoir rappelé aux sages de Guilad qu'ils avaient soutenu ses frères lorsque ceux-ci l'ont renvoyé, Yifta'h a accepté de devenir le général en chef de la guerre contre Amon, à condition de ne pas être seulement cela. Il voulait aussi être officiellement nommé le juge d'Israël, avant même que la guerre ne commence.

C'est ce qu'il s'est passé : Yifta'h a été nommé à la tête du peuple juif.

**?** Sous quel prétexte le roi de Amon voulait attaquer les Bné Israël ?

Dans le verset 12, nous voyons que c'est justement la question que Yifta'h a posé au roi de Amon, en envoyant des émissaires lui demander la raison de cette guerre.

Amon a répondu qu'après la sortie d'Égypte, il y a eu une guerre entre les Bné Israël et le puissant Si'hon, roi des Amoréens ; et que les Bné Israël, ayant remporté la victoire, se sont emparés de toutes les terres de Si'hon. Or une partie du territoire de Si'hon appartenait à Amon et Moav, qui s'étaient vus ravir ces terres par Si'hon. Donc, le roi de Amon voulait simplement reconquérir les terres qui lui appartenaient (à cette époque, il régnait sur Amon et Moav).

Le texte nous raconte que Yifta'h a renvoyé une deuxième fois des émissaires à Amon en expliquant que les Bné Israël n'avaient pris aucun territoire à Amon et Moav. Ces territoires avaient déjà été conquis par Si'hon, qui avait lui-même déclaré la guerre aux Bné Israël. Et les Bné Israël ayant gagné cette guerre, il est normal qu'ils se soient emparés de ces terres.

Nous voyons dans le texte que Yifta'h justifie de plusieurs manières que les Bné Israël ont le droit de posséder ces terres. L'un de ses arguments est qu'ils n'ont jamais traversé aucun territoire sans la permission des dirigeants auxquels ils appartenaient :

- lorsqu'ils sont arrivés devant le territoire d'Edom, ils ont demandé au roi d'Edom la permission de le traverser ; mais celui-ci a refusé, et ils ont donc dû le contourner ;

- lorsqu'ils sont arrivés devant le territoire de Moav, le roi de Moav ne les a pas laissés le traverser ; et ils ont donc dû le contourner ;

- lorsqu'ils sont arrivés devant le territoire de Si'hon, celui-ci ne les a pas laissés le traverser ; et alors qu'ils étaient prêts à le contourner, Si'hon les a attaqués.

Yifta'h dit que la victoire contre Si'hon a été accordée par Hachem. Et ironiquement, il dit au roi de Amon : "Ce dont ta divinité (qui s'appelle Kémoch) t'a fait hériter, hérites-en. Et ce dont notre D.ieu nous a fait hérité, nous en hériterons."

Puis, ironiquement aussi, il rappelle au roi de Amon que trois cent ans sont passés depuis cette époque, et que même le puissant roi Balak, et tous les rois qui lui ont succédé, n'ont rien trouvé à redire pour récupérer cette parcelle de territoire. Pourquoi donc Amon tient-il tellement à le récupérer maintenant ? Les Bné Israël ne lui ont rien fait de mal !

Mais malgré tout, Amon s'entête et dit : "Rendez-nous ces territoires dans la paix. Sinon, ce sera la guerre !"

Yifta'h a ensuite reçu un souffle divin qui lui a permis d'engager la guerre contre Amon, et la victoire lui a été accordée.



## HISTOIRE

Il y avait à Montréal, au Canada, un grand Tsadik qui s'appelait le Rabbi de Tosh.

Un jour, un juif s'est présenté chez lui et a énoncé, les uns après les autres, toutes les difficultés (de santé, financières ou autres) qu'il traversait dans la vie. Il y en avait tellement qu'il ne savait ni par quoi commencer, ni par quoi continuer ni par quoi terminer !

Avec beaucoup d'affection, le Rabbi lui a demandé : "Approchez-vous de moi, et racontez-moi un peu votre vie".

L'homme s'est approché, mais le Rabbi lui a demandé de s'asseoir encore plus près de lui. L'homme a commencé à parler des problèmes de santé des membres de sa famille. Lorsqu'il a terminé, le Rabbi a pris la tasse de thé bouillante qu'on venait de lui servir, et en a versé quelques gouttes sur les genoux de l'homme. Mais ce dernier n'a pas réagi.

Le Rabbi lui a demandé de continuer. L'homme a alors parlé de ses problèmes financiers. Et, de nouveau, lorsqu'il a terminé, le Rabbi a versé quelques gouttes de thé sur ses genoux, mais l'homme n'a pas réagi. Et ainsi de suite : à chaque étape du récit des malheurs de cet homme, le Rabbi lui versait quelques gouttes de thé sur les genoux. Mais l'homme ne réagissait jamais...

A la fin, le Rabbi lui a pris la main, et l'a béni avec beaucoup d'amour et de chaleur, en lui souhaitant qu'avec l'aide d'Hachem tous ses malheurs prennent fin, et que la situation s'adoucisse au plus vite.

Lorsque l'homme était sur le point de partir, le Rabbi lui

a demandé : "N'avez-vous pas remarqué qu'à chaque fois que vous me parliez de vos malheurs, je versais du thé chaud sur vos genoux ?".

L'homme a répondu : "Évidemment que j'ai remarqué !"

Le Rabbi lui a demandé : "Avez-vous senti la chaleur ?"

L'homme a répondu : "Bien sûr ! C'était bouillant !".

Le Rabbi a demandé : "Alors pourquoi n'avez-vous pas réagi ?"

L'homme a répondu : "A-t-on le droit de se plaindre sur ce que le Rabbi fait ?".

Le Rabbi a dit : "N'as-tu pas pensé que j'avais perdu la tête en agissant ainsi ?"

L'homme a répondu : "Hasvéchalom ! J'ai pensé que vous aviez des intentions très élevées. Que vous pensiez ainsi radoucir les malheurs que j'avais, et déclencher des délivrances dans la situation que je vivais. Il est évident pour moi que si vous avez agi ainsi, vous saviez ce que vous faisiez !".

Le Rabbi a alors dit à l'homme : "Que tes oreilles entendent ce que tu viens de dire ! Moi, je ne suis qu'un homme. On m'appelle le Rabbi de Tosh, mais je ne suis qu'un être humain. Et pourtant, lorsque j'ai versé du thé bouillant sur tes genoux, tu t'es dit que j'ai fait cela pour le bien. Alors pourquoi ne penses-tu pas cela d'Hachem, le Créateur de tous les mondes ? Il est, pourtant, tellement plus grand que moi ! N'est-il donc pas évident que tout ce qu'il fait est pour le bien ?".

CHMIRAT HALACHONE  
en histoire

Le Or'hot Tsadikim nous enseigne : "La haine nous pousse à parler négativement même des actions positives d'autrui".  
(Or'hot Tsadikim, sixième porte)



## RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon n'a pas le droit de croire les propos dénigrants tenus par Réouven sur Gad, en sa présence. Croire à du

Lachon Hara est interdit, même s'il est émis en présence de la victime.

## CETTE SEMAINE

Réouven tient des propos dénigrants sur Gad en sa présence, auprès de Chimon. Gad sourit et garde le silence.



A toi !

Chimon peut-il accorder de l'importance aux paroles de Réouven ?



## Question

Nati est propriétaire d'une villa possédant deux places de parking. N'ayant qu'une seule voiture, il décide de louer la deuxième place. Yaakov se trouve intéressé par la proposition, il contacte Nati et les deux hommes conviennent ensemble qu'il se rencontreront dans un café non loin du lieu de travail de Nati. Ils se rencontrent, signent un contrat de location en bonne et due forme et Nati informe Yaakov de l'emplacement exact de la place. Le lendemain, Nati part en voyage, et Yaakov se met à utiliser la place qu'il a louée. Au bout d'un mois, Nati revient et s'aperçoit que la voiture de Yaakov est garée 10 mètres plus loin que la place louée ; étonné, il appelle Yaakov et lui demande des explications, tout en lui disant que cette place appartient à Dan, qui n'est pas

présent la majorité de l'année car cette maison est sa seconde résidence. Quand Yaakov entend cela, il comprend qu'il s'est tout simplement trompé et qu'il a mal compris quel était l'emplacement exact du parking. Il déclare alors à Nati qu'il ne lui paiera pas la location puisqu'il n'a finalement pas utilisé la place. Ce à quoi, lui répond Nati, son erreur n'est pas son problème est que de son côté la place était disponible : il est donc obligé de tenir son engagement. Le lendemain, Dan, le propriétaire de la villa dont Yaakov a utilisé la place de parking vient passer quelques jours de vacances et apprend l'erreur de Yaakov. Il lui demande alors de lui payer le prix de la location du parking.

GUEMARA



A qui Yaakov doit payer la location : à Nati ou à Dan ?



● Guemara Baba Kama 79a en bas "Tania Nami Hah'i" jusqu'à "Oube'hazaka" (le deuxième).

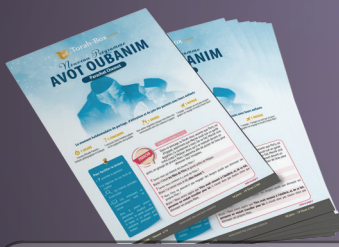
- Responsa du Rachba vol.2, responsa numéro 328, première partie de la réponse.
- Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat), chapitre 363 paragraphe 6.

## RÉPONSE

Commençons par la question : est-ce que Yaakov doit payer à Nati, bien qu'il n'ait pas utilisé sa place de parking ? Le Rachba nous enseigne qu'étant donné qu'il s'est engagé en bonne et due forme (dans notre cas en signant un contrat), il est clair que Yaakov doit payer à Nati car le contrat étant valide il est évident que l'utilisation effective du bien ne change rien. Il nous reste maintenant à savoir si Yaakov doit payer à Dan pour la place qu'il a utilisé : Le Choul'han Aroukh nous enseigne que quelqu'un qui est venu habiter dans la maison d'autrui sans qu'il ne le sache (comme dans notre cas) et que le propriétaire ne comptait pas louer cette maison, celui qui a habité n'aura pas besoin de payer le prix de la location. Il en sera de même pour Yaakov qui n'aura pas besoin de payer à Dan pour la place utilisée. En résumé, Yaakov doit payer Nati et non Dan.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

## PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix  
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com